

## PREFECTURE DE L'OISE

DRLPE  
bureau de l'environnement  
Mireille Aurégan

### CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

#### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2009

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni le 2 avril 2009 à la préfecture de l'Oise, salle de l'hémicycle, sous la présidence de Madame Willaert, secrétaire général, accompagnée de Monsieur Delattre, directeur de la réglementation, des libertés publiques et de l'environnement, et de Mesdames Aurégan, Batelliye et Cancalon, du bureau de l'environnement.

#### **Assistaient à la réunion**

##### Membres permanents

- Madame Claire Godel, direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
- Madame Isabelle Modeste, direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
- Monsieur Jean-Claude Dangreville, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, accompagné de M. Mickaël Béliart,
- Madame Nathalie Haudebourt, direction départementale des services vétérinaires, accompagnée de M. Pascal Ancelin,
- Madame Cécile Morciano, direction départementale des affaires sanitaires et sociales, accompagnée de M. Maurice Bily
- Madame Séverine Jolibois, service interministériel de défense et de protection civile,
- Madame Paulette Rosius, ROSO,
- Monsieur Benoît Grégoire, chambre d'agriculture,
- Monsieur Frédéric Sourbet, chambre des métiers,
- Monsieur Gilles Zuberbuhler, chambre de commerce et d'industrie,
- Docteur Nicole Oliviez Peluffe,
- Monsieur Rémy Beaulieu, INERIS,
- Monsieur Michel Pillon, UDAF,
- Monsieur Vinay architecte
- Monsieur André Bultel fédération de la pêche,
- Monsieur Jean-Jacques Verdebout, caisse régionale assurance maladie

##### Membres consultatifs et invités

- Madame Céline Sobecki, service départemental d'incendie et de secours,
- Monsieur Franck Pia chambre d'agriculture,
- Monsieur Philippe Cras SNS Compiègne
- Monsieur Jean-MARC Quemener SNS

##### Membres excusés

- Monsieur Guy Geiger Ingénieur chimiste
- Monsieur Menn conseiller général

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 2 avril 2009**

**HABITAT INSALUBRE - DDASS  
Dossier n°1**

**OBJET** : Immeuble 9, place Bernard Laurent

**RAPPORTEUR** : M.Bily

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune

**OBSERVATIONS** :

Mme Rosius demande ce qu'il en est pour le restaurant situé au rez de chaussée du bâtiment principal, qui est soumis à des règles strictes.

M. Bily affirme qu'il est fermé.

M. Vinay demande si le plafond du restaurant a une tenue suffisante au feu pour éviter la propagation d'un incendie aux appartements situés au dessus.

M. Bily précise que seule la salle de restaurant est située au dessous des appartements, la cuisine est située à l'arrière du bâtiment.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST** :

vote favorable à l'unanimité.

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Séance du 2 avril 2009

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DREAL – Dossier n°1

**OBJET** : Société BASF COATINGS à BREUIL LE SEC

**AP relatif à la gestion des composés organiques volatils émis au niveau de l'atelier Résines 140.**

**RAPPORTEUR** : M. Béliart

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Loulie-Tuquet responsable QHSE  
M. Delafraye maire excusé

#### **OBSERVATIONS** :

M. Loulie-Tuquet souhaite ajouter quelques éléments sur la finalité de ce projet d'arrêté préfectoral et l'objectif de l'étude demandée. Ceci s'inscrit dans leur démarche de réduction de COV, qu'ils envisagent de poursuivre par l'étude de divers types de technologie. Mais dans le contexte économique actuel, les ressources manquent. Ils sont touchés significativement par la crise et constatent une baisse de 60 % en volume de leur activité automobile. Par ailleurs ils mènent déjà une étude qui prend des ressources importantes pour le PPRT en lien avec la DREAL, et pour laquelle ils veulent respecter les délais. Ils souhaitent donc rallonger le délai de l'étude de 4 mois supplémentaires, c'est à dire une production pour juin 2010 afin de permettre de faire une étude de manière performante.

Mme Rosius demande si cela a été présenté en CLIC comme il se doit.

M. Béliart précise qu'il n'y a pas eu de CLIC en 2008, mais elle est prévue dans le cadre du PPRT. Ce point sera donc abordé au prochain CLIC, mais la date n'est pas encore prévue. Elle dépend de la recevabilité de l'étude danger prévue fin 1<sup>er</sup> semestre, le CLIC pourrait être envisagé en octobre.

M. Verdebout demande ce que les meilleures techniques disponibles (MTD) peuvent faire gagner en réduction de COV.

M. Loulie-Tuquet répond que cela dépend des technologies mises en place et de plus il faut qu'elles soient économiquement acceptables. Actuellement ils rejettent 179 tonnes de COV pour 24 000 tonnes de solvant par an. Sur les 6 dernières années, ils ont réduit de 70% les rejets de COV.

M. Béliart rappelle que l'enjeu concerné par la directive européenne concerne l'atelier de résines 140 et non l'atelier de production de peinture qui émet plus de COV.

- Sortie -

Madame le secrétaire général demande au rapporteur son avis sur l'allongement du délai de production de l'étude.

M. Béliart rappelle que l'échéance de la directive IPPC était octobre 2008 et donc largement dépassée. Le fait de demander une étude de mise en conformité par rapport aux MTD, revient à accorder un délai supplémentaire. Cependant du fait du contexte économique, et que l'entreprise est particulièrement touchée par la baisse d'activité du secteur automobile, il ne voit pas d'inconvénient à prolonger le délai jusqu'en juin 2010.

M. Zuberbuhler insiste sur le contexte économique qui est tel que les entreprises souffrent énormément et qu'il est souhaitable d'accorder ce délai à l'entreprise.

**AVIS DU CODERST intégrant un délai supplémentaire de 4 mois pour produire l'étude c'est à dire en juin 2010:**

Vote favorable à l'unanimité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 2 avril 2009**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DSV – Dossier N°1**

**OBJET** : GAEC BLOQUEL à LAVACQUERIE  
APC de dérogation de distance

**RAPPORTEUR** : M.Ancelin

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune

**OBSERVATIONS** : aucune

**AVIS DU CODERST**

vote : un contre, une abstention, favorable à la majorité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 2 avril 2009**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DSV – Dossier N°2**

**OBJET** : EARL SAINT MATHURIN à SARCUS  
APC de dérogation de distance

**RAPPORTEUR** : Mme Haudebourt

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune, maire excusé

**OBSERVATIONS** : aucune

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

vote : un contre, deux abstentions, favorable à la majorité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 2 avril 2009**

**LOI SUR L'EAU  
SNS – Dossier n°1**

**OBJET** Ville de PONT SAINTE MAXENCE

AP autorisant des travaux de reconstructions et de renforcements des berges de l'Oise sur quatre secteurs géographiques de part et d'autre du pont de la RD 1017 qui enjambe la rivière Oise:

**RAPPORTEUR** : M. Cras

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune

**OBSERVATIONS** :

Mme Rosius demande où les boues seront déposées.

M. Cras répond que les boues seront acheminées vers des décharges agréées.

M. Bultel demande que pendant la durée des travaux, l'Onéma et la Dreal suivent les travaux.

M. Cras rajoutera ce point à l'arrêté.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

vote à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 2 avril 2009**

**LOI SUR L'EAU  
SNS- Dossier n°2**

**OBJET** : Voies Navigables de France  
AP autorisant la reconstruction d'un barrage en remplacement de l'actuel à Venette

**RAPPORTEUR** : M. Quemener

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Lacourt adjoint au chef de service, VNF (voies navigables de France)

M. Cattenoz chef de la subdivision en charge des travaux

**OBSERVATIONS** :

M. Quemener précise que les deux barrages de Venette et de Boran s'inscrivent dans le plan de relance. Ils font parties du programme inter-régional d'aménagement de l'Oise.

Le nouveau barrage permettra une gestion plus fine de la ligne d'eau et une sécurité accrue pour le personnel d'exploitation.

Trois points essentiels ont été introduits dans les spécifications : la phase chantier, les principes généraux de gestion du barrage et de la passe à poisson et les dispositions générales relatives à l'auto surveillance et aux contrôles.

En cas de crue le barrage est rendu transparent.

Le représentant de VNF, confirme que le barrage de Venette se situe dans un milieu urbain. Pendant la phase chantier ils seront en contact avec le service de prévision des crues pour prévenir les commune et l'entreprise pour enlever le batardeau. Cette phase durera du 15 avril au 15 novembre 2009.

M. Bultel demande des précisions sur le conception de la passe à poissons.

M. Quemener précise qu'elle est constituée de 7 bassins successifs, c'est un ouvrage difficile à concevoir et à entretenir. La passe est située dans le cadre de l'ancienne écluse qui a été supprimée.

Mme Godel demande quel est l'impact sur la sédimentation.

VNF indique qu'il a peu de transports naturels de sédiments. Le clapet aval peut être abattu pour laisser échapper les sédiments déposés en amont.

M. Verdebout demande qu'elle est la durée totale des travaux.

VNF précise que les travaux dans le lit de la rivière dureront d'avril à novembre. Les autres travaux d'aménagement notamment paysagés dureront de 2,5 ans à 3 ans. Ils assurent la maîtrise d'ouvrage, et il y a un coordinateur de chantier.

M. Verdebout demande si la circulation existante des vélos et des piétons perdurera pendant la durée des travaux.

VNF indique qu'il existe actuellement une passerelle technique accessible au public. Le nouveau barrage tiendra compte de l'ouverture au public, une passerelle d'une largeur de 2 m sera construite. Pendant les travaux du nouveau barrage, le barrage actuel continue à jouer son rôle, il ne sera démoli qu'à la mise en service du nouveau. Il n'y a donc pas d'interruption pour le passage des piétons.

- Sortie -

M. Verdebout demande quand commencent les travaux.

M. Quemener répond d'ici 15 jours, le temps de signature des arrêtés, il précise que pour Boran c'est un arrêté inter préfectoral.

#### **AVIS DU CODERST**

vote favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 2 avril 2009**

**LOI SUR L'EAU  
SNS- Dossier n°3**

**OBJET** : Voies Navigables de France

AP autorisant la reconstruction d'un barrage en remplacement de l'actuel à Boran sur Oise

**RAPPORTEUR** : M.Quemener

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Lacourt adjoint chef de service VNF

M. Cattenoz chef de subdivision en charge des travaux

**OBSERVATIONS** :

Les observations pour le barrage de Boran sont les mêmes que pour celui de Venette.

Cependant l'enquête publique a été plus délicate. Le PNR a formé le souhait de la conservation d'un ancien barrage. Celui de Boran n'a pu être retenu techniquement. Il est envisagé de conserver celui de Sarron si cela est techniquement possible; une étude est en cours. VNF a répondu à toutes les remarques du PNR.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

vote favorable à l'unanimité

M. Bultel président de la fédération de la pêche, annonce qu'il ne se représentera pas à la présidence de la fédération et que c'est donc sa dernière participation au CODERST après 20 ans de participation. Mme le secrétaire général le remercie de sa participation assidue.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le secrétaire général lève la séance.

La prochaine réunion du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques est prévue le jeudi 7 mai 2009 à 14H30, salle de l'hémicycle en préfecture.

pour le préfet  
et par délégation  
le secrétaire général

Patricia WILLAERT